



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Charlie Angus

Member of Parliament for Timmins-James Bay Député de Timmins – baie James

Que, la Chambre reconnaisse que la réconciliation suppose que le Canada fera désormais en sorte que nous ne manquerons pas à nos obligations envers une autre génération d'enfants autochtones

la Chambre reconnaisse que le Canada, selon les faits juridiques établis par le Tribunal canadien des droits de la personne, a fait preuve de discrimination raciale envers les enfants autochtones en sous-finançant systématiquement leurs services

la Chambre reconnaisse que le gouvernement du Canada était au courant de ces inégalités structurelles qui contreviennent aux lois canadiennes et internationales et qui persistent en raison de l'incurie du gouvernement

la Chambre reconnaisse que les enfants n'ont qu'une enfance à vivre et que trop d'enfants autochtones sont privés de leurs droits d'espérer et d'être élevés en sécurité en raison de l'échec des politiques gouvernementales dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement social

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement doit déclarer que tous les enfants autochtones ont le droit à l'équité culturelle dans toutes les sphères de leur vie et immédiatement : a) mettre fin aux pratiques et politiques de financement discriminatoires; b) mettre au point des méthodologies transparentes et un mécanisme de surveillance indépendant de tous les programmes et politiques ayant une incidence sur l'équité culturelle des enfants, en particulier, les enfants à risque; c) travailler de concert avec les dirigeants autochtones pour établir des normes, politiques et formules équitables; d) signer, ratifier et mettre en œuvre le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant dans son intégralité et sans réserve.

Charlie Angus
Député de Timmins- Baie James

